

Rallye Mathématique de l'Académie de Lyon

IREM de Lyon, Académie de Lyon, Régionale de l'APMEP

Règle du jeu

Année 2005 - 2006

- L'épreuve du rallye académique est une épreuve par classe : ce sont des classes de troisième de collège ou de seconde de lycée et de lycée professionnel qui s'y inscrivent.
- L'épreuve dure deux heures et se déroulera le jeudi 23 Mars 2006 après midi.
- Les sujets seront répartis en trois groupes : exercices à 2 points, les plus faciles (il y en aura 10), exercices à 4 points, de difficulté moyenne (il y en aura 6) et exercices à 6 points, les plus difficiles (il y en aura 5).
- Parmi les exercices, quelques uns seront susceptibles d'être illustrés. Ils seront marqués du symbole .
- Un de ces exercices pourra être illustré, depuis son énoncé, jusqu'à éventuellement sa solution en passant par l'histoire de sa résolution. Cette illustration sera réalisée sur un support de format A3, fourni dans la salle de l'épreuve. Les candidats penseront à amener le matériel qui leur semble nécessaire pour la réalisation de cette affiche.
- Un jury spécial attribuera à cette affiche une note sur 6 points en tenant compte à la fois de son esthétique et de son originalité.
- L'objectif est de gagner le maximum de points, et pour ce faire, chaque classe devra définir sa propre stratégie.
- L'épreuve se déroule si possible dans un des lycées de secteur, ou dans l'établissement d'origine des classes inscrites.
- Tous les exercices seront affichés dans la salle dès le début de l'épreuve.
- Les calculatrices sont autorisées à l'exclusion de tout autre document.
- Quatre exemplaires de chaque exercice seront par ailleurs fournis par l'organisation du rallye et disponibles dans la salle de l'épreuve.
- Les candidats penseront à se munir du matériel habituel en classe de mathématiques : compas, équerre, règle graduée, rapporteur ainsi que de colle, ciseaux et rouleau de papier adhésif.
- Une fiche réponse sera mise à disposition de la classe dans la salle de l'épreuve. Cette fiche réponse et l'affiche seront les seuls documents pris en compte pour le décompte des points.
- Le professeur responsable fera parvenir ces documents à l'APMEP, 15 quai André Lassagne 69001 Lyon (tel. 04 78 27 25 55).